

Conditions pour bénéficiaire du Fonds

- Votre entreprise se situe sur l'une des dix communes de la CCPMB : Combloux, Les Contamines-Montjoie, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais, Sallanches.
- Vous disposez d'un numéro SIREN/SIRET.
- L'aide de la CCPMB porte sur l'**acquisition de tous véhicules neufs « moins polluants » : électrique ou GNV.**
Les 2 roues, les véhicules hybrides et les véhicules achetés en location longue durée ou location avec option d'achat ne sont pas éligibles.

Montants de l'aide

| Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) du véhicule | Montant de l'aide par véhicule |
|---|--------------------------------|
| <2,5 tonnes | 3 000 € |
| 2,5t < PTAC < 7t | 5 000 € |



Tout véhicule léger dépassant 45 000€ TTC ne pourra pas être subventionné.

Procédure pour bénéficiaire de l'aide

Etapas

1. **Dépôt** d'un dossier de demande d'aide complet.
2. Envoi par la CCPMB d'un **accusé de réception** et de complétude du dossier.
Ceci vaut autorisation de réaliser l'achat mais sans assurance d'avoir le droit à l'aide.
3. **Instruction du dossier** par la CCPMB et envoi de l'avis favorable au bénéficiaire accompagné d'un autocollant pour valoriser les financeurs à apposer sur le véhicule bénéficiant de l'aide.
4. Envoi des **justificatifs d'acquisition** par le bénéficiaire : facture acquittée, photographie du véhicule avec l'autocollant apposé et copie de la carte grise.
5. La CCPMB **verse la prime** sur le compte du bénéficiaire en un versement unique.



Pour plus de renseignements : environnement@ccpmb.fr - 04 50 78 12 69

Données relatives au demandeur

Raison sociale :

Forme juridique :

N° SIREN/SIRET : Effectif :

Chiffres d'affaires des
2 dernières années : /

Taille de l'entreprise : TPE ETI
 PME GE

Adresse du siège social :

CP : Ville :

Téléphone : Adresse mail :

Adresse et coordonnées de l'établissement demandeur (si différent du siège social) :

.....

CP : Ville :

Téléphone : Adresse mail :

Nom, prénom, coordonnées et qualité de la personne en charge du suivi du projet :

Nom : Prénom :

Téléphone : Adresse mail :



Renseignements :

environnement@ccpmb.fr ou 04 50 78 12 69

Données relatives au projet

Coût total des achats TTC : €

Aides estimées (cf. tableau page 1) :

3 000€ x véhicule(s) = €

5 000€ x véhicule(s) = €

Nouveaux véhicules

| | Modèle du véhicule | Date d'acquisition prévue | Electrique ou GNV ? | Kilométrage annuel prévisionnel |
|----------------------|--------------------|---------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Nouveau véhicule n°1 | | | | |
| Nouveau véhicule n°2 | | | | |
| Nouveau véhicule n°3 | | | | |
| Nouveau véhicule n°4 | | | | |
| Nouveau véhicule n°5 | | | | |

Véhicules remplacés (s'il y a lieu)

| | Modèle du véhicule | Date d'acquisition prévue | Electrique ou GNV ? | Kilométrage annuel prévisionnel |
|-----------------------|--------------------|---------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Véhicule remplacé n°1 | | | | |
| Véhicule remplacé n°2 | | | | |
| Véhicule remplacé n°3 | | | | |
| Véhicule remplacé n°4 | | | | |
| Véhicule remplacé n°5 | | | | |

En signant ce document, j'accepte que la CCPMB collecte, utilise et transfère mes informations à caractères personnelles dans le cadre du bon déroulement de la prestation. Les données collectées par la CCPMB sont conservées pendant une durée de 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en vous adressant à [dpo\[at\]ccpmb.fr](mailto:dpo[at]ccpmb.fr). Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Dans le cadre de la prestation, vos données sont transmises à la Région.

Signature du demandeur :

Fait à :

Le :

Liste des pièces constitutives du dossier

- Le formulaire de demande d'aide rempli et signé.
- Un courrier d'engagement sur l'honneur signé (en annexe).
- Un document d'identification de l'organisme demandeur (*extrait Kbis de moins de trois mois, numéro de SIRET/SIREN, statuts, récépissé de déclaration en préfecture*).
- Un Relevé d'Identité Bancaire.
- Le ou les devis relatif(s) aux véhicules faisant l'objet de l'aide accompagné d'un descriptif technique.
- Comptes annuels de l'exercice précédent (*derniers comptes connus selon la date de clôture de l'exercice*)
- Pour les associations : copie de l'acte délibératif relatif à la décision d'acquisition des véhicules faisant l'objet de la demande d'aide.

ENVOYER ou DÉPOSER LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE **COMPLET**

Par courrier à : Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
Fonds Air Véhicules
648 chemin des Pré Catons
74 190 PASSY

ou par mail à : environnement@ccpmb.fr

Seuls les dossiers complets seront traités

Engagement et attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), [Prénom + Nom].....
en tant que [fonction].....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de l'aide à l'acquisition de véhicules « propres » et en accepte les conditions générales.

M'engage :

- A ce que le/les véhicule(s) propre(s) faisant l'objet de l'aide soi(en)t utilisé(s) dans le territoire de la Communauté de communes Pays du mont-Blanc éligible au dispositif ;
- A garder le(s) véhicule(s) au minimum quatre ans et dans l'hypothèse où le(s) véhicule(s) aidé(s) viendrait(en)t à être revendu(s) avant cette échéance, à restituer l'aide à la CCPMB ;
- A apporter la preuve aux services de la CCPMB qui en feront la demande que je suis toujours en possession du ou des véhicule(s) subventionné(s) ;
- A respecter les obligations de communication et de publicité.

Atteste être informé(e) que la présente aide relève du régime d'aide « de minimis » et que [nom de la structure et statut juridique]..... respecte les conditions et plafonds.

L'aide à l'acquisition de véhicules propres est soumise aux règles de minimis (règlement (CE) N° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, JO L 379 du 28.12.2006). Vous pouvez bénéficier ou demander plusieurs primes, subventions ou aides pour autant que vous respectiez les conditions et plafonds et règles de minimis. Les aides de minimis sont des aides accordées à une entreprise en dehors des aides notifiées par la communauté européenne aux états membres et des aides exemptées par catégories. Elles ne peuvent pas dépasser 200 000 euros sur trois exercices consécutifs, exercice en cours compris.

Certifie, sur l'honneur, que les renseignements fournis dans le dossier de demande d'aide sont exacts.

Fait le

[Nom et qualité du signataire]

.....

À [Signature]
+ cachet de l'organisme candidat